

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPTIÈME (487^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 23 AVRIL 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11928

Marge de crédit bancaire de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2019-2020

- ATTENDU** les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec;
- ATTENDU** le Règlement général 4 « Pouvoirs des instances statutaires »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux affaires administratives;
- ATTENDU** l'évaluation des besoins de trésorerie effectuée par le Service des ressources financières pour l'année 2019-2020;
- ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice aux affaires administratives;

Sur PROPOSITION de M. Pascal Sirois, APPUYÉE par Mme Denyse Blanchet, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** autoriser une marge de crédit bancaire de dix-sept millions de dollars (17 000 000 \$) à être utilisée par l'Université du Québec à Chicoutimi, aux fins du budget du fonds de fonctionnement, pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020, à la succursale suivante :

Caisse Desjardins de Chicoutimi
245, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 2S4
- 2- **D'** autoriser M. Dominic Bérubé, directeur du Service des ressources financières, à signer tous les documents relatifs à ladite marge de crédit bancaire auprès de l'institution financière.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 24 avril 2019